



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/2007/8
24 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Cent unième session

Genève, 16-18 octobre 2007

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL
POUR LA PÉRIODE 2008-2012**

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2008-2012, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments et se pencher sur les résultats escomptés pour la prochaine période biennale (2008/2009). Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.
2. De nouveaux éléments ont été ajoutés au présent programme puisque la Commission économique pour l'Europe a demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs. Le contexte et les objectifs de ces évaluations bisannuelles sont décrits plus bas; les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat ont également été incorporés.

Évaluations bisannuelles

Contexte

3. À sa soixante-neuvième session (6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs a été informé de la demande de la Commission économique pour l'Europe que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs et tiennent compte des résultats de ces évaluations pour établir leur programme de travail (ECE/TRANS/192, par. 110).

4. Ces évaluations bisannuelles seront effectuées pour la première fois pendant l'exercice biennal 2008-2009. En 2008, le Comité des transports intérieurs devra convenir des réalisations escomptées par groupes d'activité ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesures s'y rapportant.

5. À cette fin, en 2007, chaque groupe de travail du Comité devra, en coopération avec le secrétariat, établir un projet dans lequel il définira les réalisations escomptées dans son domaine d'activité, ainsi que les indicateurs et les méthodes appropriées s'y rapportant, et transmettre ce projet au Bureau.

6. Le Bureau examinera ces projets et formulera des recommandations à l'intention de la session de 2008 du Comité. En 2010, le Comité sera invité à examiner les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Il devrait examiner les enseignements qui en seront tirés et, s'il y a lieu, prendre des mesures programmatiques. Le Président du Comité sera invité à rendre compte au Comité exécutif des principales conclusions tirées de ces évaluations.

Objectifs

7. Les évaluations bisannuelles seront l'occasion pour les pays de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, sur une base permanente, la pertinence de leurs activités. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace du programme à tous les niveaux, en permettant de démontrer le succès des réalisations escomptées, de définir des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et d'apporter en temps utile des ajustements progressifs.

8. Les évaluations sont aussi conçues pour permettre de mesurer de façon plus précise l'impact des activités, ce qui représente en soi un défi. En outre, elles seront une source d'information supplémentaire sur l'efficacité des différentes activités dans l'obtention de résultats qui contribuent aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans le cadre d'un sous-programme donné.

9. Ces évaluations devraient également permettre de tirer des conclusions sur la valeur des résultats obtenus et des activités et, ultérieurement, déboucher sur des recommandations visant à augmenter au maximum les effets positifs par une meilleure utilisation des ressources existantes.

10. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour justifier des phases ultérieures de la gestion du programme, telles la définition de priorités et la redistribution des ressources en fonction de ces priorités.

Planification

11. Premièrement, les groupes de travail devraient définir, pour une période biennale, une réalisation escomptée qui soit l'aboutissement de la mise en œuvre de différentes activités.

12. Deuxièmement, il conviendrait de définir des indicateurs de succès afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées ont été effectives. Ces indicateurs devraient clairement indiquer si le succès a été total ou relatif.

13. Troisièmement, pour faciliter cette appréciation, il faudrait élaborer au début de l'opération une méthodologie qui prenne en compte les valeurs de référence et les valeurs cibles, les sources de données et d'information, ainsi que les différents moyens de les rassembler. Il conviendrait également de repérer les facteurs externes, qui peuvent influencer sur le succès d'une réalisation escomptée.

Évaluation et compte rendu

14. Il est demandé aux groupes de travail d'évaluer, chaque deuxième année, les résultats de leurs activités en fonction des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis au début du cycle de deux ans. À cette fin, ils devraient examiner les comptes rendus d'exécution établis par le secrétariat et consistant en une évaluation, à la fois qualitative et quantitative, des résultats obtenus.

Propositions pour le SC.1

15. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat pour le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) sont les suivants:

Réalisation escomptée: Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).

Indicateur de succès 1: Nombre de pays répondant à l'étude sur la mise en œuvre effective de l'AETR.

Indicateur de succès 2: Nombre de domaines posant des problèmes mis en évidence et nombre de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude.

ACTIVITÉ 02.2: TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

ACTIVITÉS PERMANENTES

I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions, prenant en compte l'évolution des flux de trafic ainsi que la sécurité et la sûreté du réseau.

Travail à faire:

- a) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Adoption d'amendements à l'annexe I de l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E. Publication **en 2008** d'une carte du réseau mise à jour.

Priorité: 1

- b) ~~Examen de l'AGR en vue de~~ **Renforcer les dispositions** et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Élaboration et adoption éventuelle de nouveaux amendements à l'annexe II de l'AGR **ou de recommandations** relatifs à la sécurité et à la sûreté.

Priorité: 1

II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire:

- c) Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés pour 2008-2009: Surveillance du développement du projet TEM.

Priorité: 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux **et/ou les recommandations** appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- e)d) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR).
Renforcement de la mise en œuvre de l'AETR dans le cadre de l'évaluation bisannuelle.

Résultats escomptés pour 2008-2009: ~~Alignement de l'AETR sur les nouvelles dispositions adoptées par l'Union européenne~~ **Adoption de nouvelles dispositions** concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels. ~~Organisation d'un séminaire sur l'introduction du tachygraphe numérique pour les États non membres de l'Union européenne.~~

Priorité: 1

Évaluation de l'étude (qui doit être réalisée tous les deux ans) sur la mise en œuvre effective de l'AETR, mise en évidence de certains domaines qui posent des problèmes et élaboration de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude.

Priorité: 1

- e)e) Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

Résultats escomptés pour 2008-2009: Promotion et facilitation de l'adhésion au système de la Carte verte. Examen des possibilités de mettre en place un système international d'assurance automobile pour les États d'Asie centrale et du Caucase.

Priorité: 2

- e)f) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales et autres, en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international.

Priorité: 3

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

~~02.2.3~~

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Travail à faire:

- ~~g)~~ Modification de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

Résultats escomptés pour 2008-2009: Examen de la nécessité de modifier ou de compléter la R.E.4 sur certains sujets comme la sûreté du transport de passagers et de marchandises, et l'accès à la profession de transporteur routier.

Priorité: 2

- ~~g)h)~~ Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Coopération, lorsqu'il y a lieu, avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne certains aspects de ~~la nouvelle annexe 8 proposée à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, tels que la délivrance de visas aux conducteurs professionnels, le certificat international de pesée de véhicule et le certificat de contrôle technique,~~ avec le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières dans le domaine de la sûreté des infrastructures, et avec le Comité du commerce en ce qui concerne les lettres de voiture électroniques.

Priorité: 1

- ~~h)i)~~ Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI) dans les procédures CMR.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Ouverture à la signature d'un nouveau protocole à la CMR introduisant la lettre de voiture électronique.

Priorité: 1

- ~~i)j)~~ ~~Analyse de la~~ Mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports.

Résultats escomptés pour 2008-2009: Lancement d'une étude visant à évaluer la mise en œuvre des différents accords et conventions concernant le transport routier par les Parties contractantes.

Adaptation du contenu de l'annexe 1B du règlement de l'UE concernant le tachygraphe numérique au contexte de l'appendice 1B à l'annexe de l'AETR et traduction de l'appendice 1B (plus de 250 pages) en russe.

Priorité: 1

Suivi de l'adoption du tachygraphe numérique par les pays non membres de l'Union européenne signataires de l'AETR.

Priorité: 1
